

J
103
H72
1960/61
R4A42

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

CAN. PARLEMENT. SENAT.
COMITE PER. DES REL. EXT.

J
103
H72
1960/61
R4A42

Délibérations sur la.....

DATE	NAME - NOM
DEC - 7 1964	<i>Parliamentary Committee</i>



Quatrième session de la vingt-quatrième législature
1960-1961

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ PERMANENT
DES

RELATIONS EXTÉRIEURES

sur la Convention et instruments additionnels sur l'Organisation de Coopération et de Développement économiques signés à Paris le 14 décembre 1960

MERCREDI 8 MARS 1961



Président: L'honorable G. S. Thorvaldson

TÉMOIN:

M. A. E. Ritchie, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures

RAPPORT DU COMITÉ

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1961

COMITÉ PERMANENT
DES
RELATIONS EXTÉRIEURES

Président: l'honorable Gunnar S. Thorvaldson
et les honorables sénateurs

*Aseltine	Haig	McLean
Beaubien (<i>Provencher</i>)	Hardy	Monette
Boucher	Hayden	Robertson
Bradette	Horner	Savoie
Bradley	Howard	Taylor (<i>Norfolk</i>)
Crerar	Hugessen	Thorvaldson
Croll	Inman	Turgeon
Farquhar	Jodoin	Vaillancourt
Farris	Lambert	Veniot
Fergusson	Lefrançois	Vien
Fournier	MacDonald (<i>Queens</i>)	Wall
Gouin	*Macdonald (<i>Brantford</i>)	White
		Wilson—(37)

(Quorum 7)

*Membre d'office

ORDRE DE RENVOI

MARDI 7 mars 1961

Extrait des *Procès-verbaux* du Sénat:

«Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Thorvaldson propose, appuyé par l'honorable sénateur Beaubien (*Bedford*):

Que la Convention relative à l'organisation de coopération et de développement économiques et les instruments additionnels signés à Paris le 14 décembre 1960, qui furent déposés sur le Bureau de cette Chambre le 19 décembre, et consignés, sous forme d'appendice, aux *Débats* du Sénat et aux *Procès-verbaux* du Sénat le 2 mars 1961, soient déferés au comité permanent des relations extérieures, pour étude et rapport.

Mise aux voix, la motion est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

RAPPORT DU COMITÉ

MERCREDI 8 mars 1961

En conformité de l'Ordre de renvoi du 7 mars 1961, le Comité permanent des relations extérieures a étudié la Convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économiques et les instruments additionnels, signés à Paris le 14 décembre 1960.

Votre Comité recommande ladite Convention à la considération favorable du Sénat.

Votre Comité recommande, en plus, qu'il soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français de ses délibérations à l'égard de ladite Convention.

Le président,
G. S. THORVALDSON.

PROCÈS-VERBAL

MERCREDI 8 mars 1961

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité permanent des relations extérieures se réunit aujourd'hui à 4 heures et demie de l'après-midi.

Présents: Les honorables sénateurs Thorvaldson, *président*; Aseltine, Crerar, Croll, Fergusson, Horner, Hugessen, Inman, Lambert, MacDonald (*Queens*), Macdonald, Robertson, Savoie, Turgeon et Wilson—(15).

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi du 7 mars 1961, le Comité étudie la Convention relative à l'Organisation de coopération et de développement économiques et les protocoles additionnels, signés à Paris le 14 décembre 1960.

M. A. E. Ritchie, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures se présente devant le Comité et explique les conditions de la Convention.

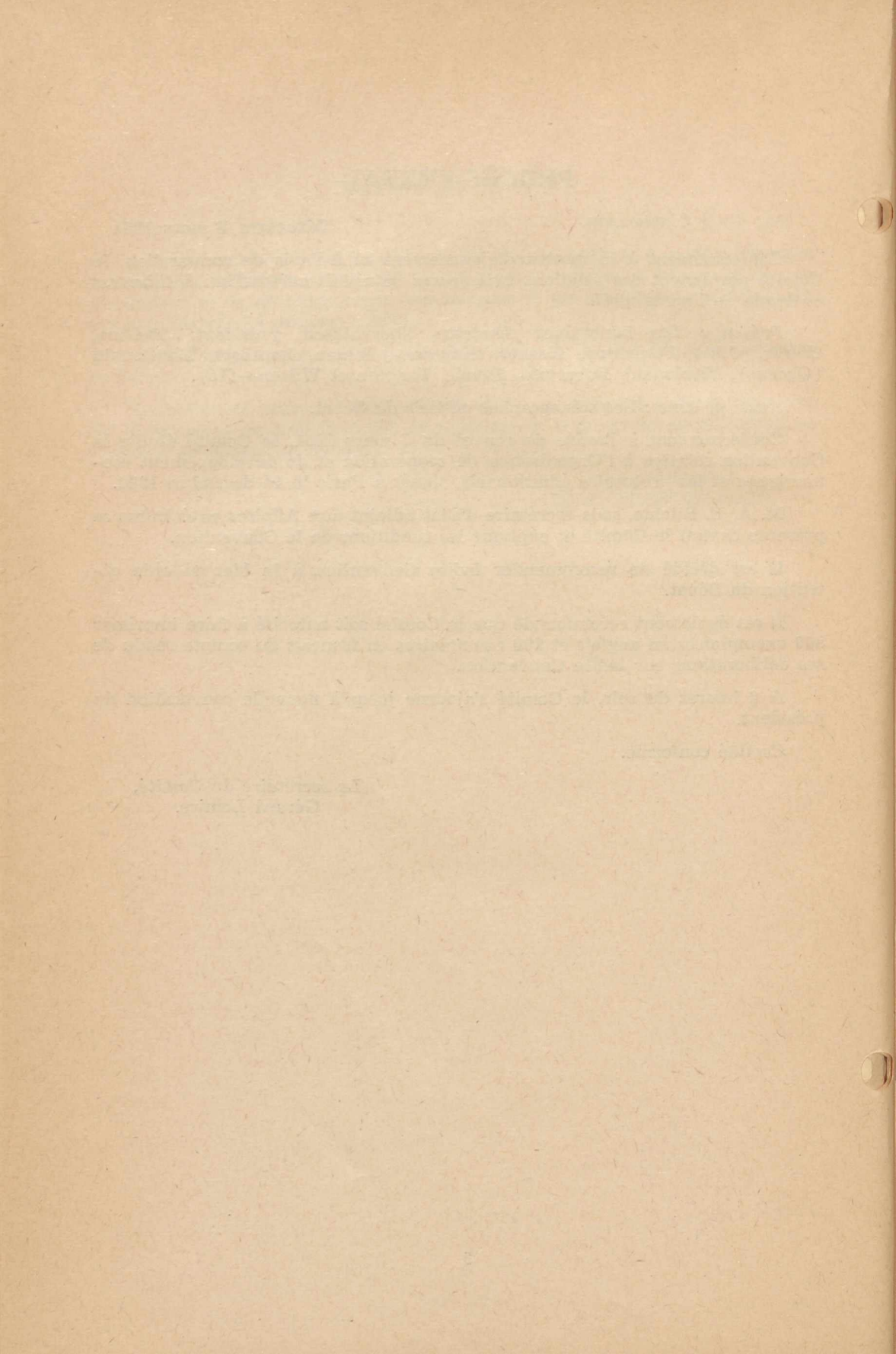
Il est décidé de recommander ladite Convention à la bienveillante attention du Sénat.

Il est également recommandé que le Comité soit autorisé à faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 200 exemplaires en français du compte rendu de ses délibérations sur ladite Convention.

A 6 heures du soir, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
Gérard Lemire.



SÉNAT

COMITÉ PERMANENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, mercredi 8 mars 1961

Le Comité permanent des relations extérieures à qui ont été déferés la Convention et les instruments additionnels sur l'Organisation de coopération et de développement économiques signés à Paris le 14 décembre 1960, se réunit sous la présidence du sénateur Gunnar S. Thorvaldson.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, nous avons parmi nous aujourd'hui M. A. E. Ritchie, sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures. Consentez-vous à entendre M. Ritchie présenter un exposé général au sujet de l'Organisation de coopération et de développement économiques, après quoi vous pourrez lui poser des questions et discuter ce sujet?

Des voix: Entendu.

M. A. E. Ritchie (sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures): Honorables sénateurs, j'espère que cela ne sera pas considéré comme un manque d'égard à votre endroit si je me présente devant vous sans avoir préparé de déclaration. Ce matin quand on m'a invité à venir ici, je me suis réjoui de cette occasion de rencontrer votre Comité et de lui fournir tous les renseignements possibles au sujet de la clarification et des explications touchant la convention sur l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Comme vous l'avez proposé, monsieur, peut-être pourrais-je exposer quelques idées générales au sujet de l'historique et entendre ensuite les questions que vous voulez bien me poser et auxquelles le tenterai de répondre. Je suis sûr que vous êtes tous au courant de l'historique de l'Organisation européenne de coopération économique.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): Nous ne sommes pas tellement au courant, nous aimerions en entendre parler.

M. RITCHIE: L'Organisation de coopération et développement économiques a résulté de l'application du plan Marshall de relèvement européen, plan qui reposait surtout sur l'aide apportée par les États-Unis pour faciliter le relèvement de ce continent après la guerre. Cette organisation, qui a pris naissance en 1948 et qui avait déjà accompli plusieurs choses dès 1952, a obtenu un succès remarquable et elle a continué en ajoutant d'autres réussites qui se révélaient souhaitables en Europe.

Au tout début, l'O.E.C.E. s'intéressait tout particulièrement à la répartition de l'aide américaine; telle était la principale fonction qu'il semblait nécessaire de confier à une organisation, sur une base de coopération. Plus tard, et en quelque sorte, dans le même esprit, mais bien plus tard, l'O.E.C.E. a tenté de favoriser une certaine collaboration parmi les pays européens sous de nombreux aspects économiques, dépassant de loin la simple distribution de l'aide.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): Ne serait-il pas sage de donner la liste des pays qui appartenaient à l'O.E.C.E.

M. RITCHIE: Les pays fondateurs?

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): Oui.

M. RITCHIE: Ce sont à peu près les mêmes pays qui constituent la nouvelle Organisation. Nous en avons la liste ici et peut-être pourrais-je vous en donner lecture.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): Aux fins du compte rendu, s'il vous plaît.

M. RITCHIE: L'Organisation européenne de coopération économique comprenait l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Islande, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, le Portugal, l'Espagne, la Suisse, la Turquie et le Royaume-Uni; elle comprenait également la Yougoslavie, à titre d'observateur spécial, et pendant la dernière partie de son existence, on y trouva également les États-Unis et le Canada à titre de pays associés. Nous n'étions pas membres mais nous étions plus que des simples observateurs, nous étions des pays associés.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): Laquelle des Irlandes en faisait partie?

M. RITCHIE: La république d'Irlande.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): L'Irlande du Nord n'était pas comprise?

M. RITCHIE: Simplement comme partie du Royaume-Uni.

Comme je le disais, cette Organisation possède un dossier imposant dans le domaine de la répartition des secours, alors que ceux-ci étaient nécessaires et fournis; et peut-être dans ce domaine encore plus difficile de faciliter la collaboration des pays européens dans les divers domaines de l'activité économique. Quand je dis «activité économique», je ne veux pas simplement dire le commerce et les finances, cela allait beaucoup plus loin, embrassant les transports, la science, le tourisme, les pêcheries, l'agriculture et un grand nombre d'autres domaines. L'O.E.C.E. a amené la collaboration parmi les pays européens en présence du Canada et des États-Unis à titre de pays associés.

Le sénateur CRERAR: La communauté de l'acier en a-t-elle résulté?

M. RITCHIE: Pas au point de vue organique, mais on peut supposer que l'habitude de collaboration qui s'est développée dans l'O.E.C.E. a influencé quelques autres initiatives, peut-être la communauté du charbon et de l'acier, ou peut-être la communauté économique européenne, et peut-être également l'association européenne de libre échange. On peut se demander si ces organismes auraient pu être mis sur pied n'eût été l'expérience de collaboration de l'O.E.C.E., mais en réalité ils ne découlent pas de l'O.E.C.E.

Le sénateur CRERAR: Peut-être pourrait-on dire que, à cause de ce commerce plus libre entre eux, ces pays ont prouvé des sentiments plus amicaux l'un à l'égard de l'autre et ils ont créé une atmosphère qui leur permettait de s'épanouir davantage.

M. RITCHIE: Cela peut bien s'être produit.

Le sénateur CROLL: Monsieur le président, étant donné que le témoin a déclaré qu'il n'avait pas préparé d'exposé, ne pensez-vous pas que nous pourrions lui poser des questions au fur et à mesure?

Le PRÉSIDENT: Je pense que ce serait une bonne façon d'obtenir nos renseignements.

Le sénateur CROLL: En quel sens, l'O.C.D.E. constitue-t-elle une organisation plus serrée de l'O.D.C.E.?

M. RITCHIE: Il est assez difficile de les décrire en termes d'organisations lâches ou serrées? Sous de nombreux rapports, l'O.E.C.E., à l'égard des pays-membres, constituait une organisation extrêmement serrée et enchevêtrée, aux obligations bien spécifiques acceptées par les membres de l'Organisation. D'autre part, l'O.C.D.E. peut être considérée par certains comme une organisation

moins stricte au point de vue formel et institutionnel. Son aspect important réside peut-être plus dans sa nature consultative que dans le cas de l'O.E.C.E. Je crois que le fait précis que l'O.E.C.E. ait été créée dans des buts précis et concrets de partager l'aide, lui a donné plus de précision et d'homogénéité, si vous voulez, plus que dans le cas d'une organisation créée dans des circonstances différentes.

En résumé, je ne voudrais pas tenter de vous décrire laquelle des deux organisations est la plus homogène. Quelques pays européens prétendront que l'O.E.C.E. constituait une organisation beaucoup plus serrée et d'autres pays pourront prétendre que l'inclusion des États-Unis et du Canada, alors que les obligations n'étaient peut-être pas aussi spécifiques ni formelles ni aussi graves, cette organisation, à cause de la région plus considérable envisagée, n'en a pas moins apporté une collaboration plus étroite et des accords plus serrés parmi tous ces pays, que ne l'a fait l'O.E.C.E.

Peut-être n'ai-je pas exprimé clairement cette différence? Ce que je veux dire, c'est que parmi les premiers membres de l'O.E.C.E., les arrangements étaient tout à fait serrés, avec une entente un peu plus large avec les États-Unis et le Canada.

Le sénateur CROLL: Pour quelle raison le Canada ne participait-il pas au début à l'O.E.C.E.?

M. RITCHIE: Cela dépend de l'origine même de l'O.E.C.E. qui, je le disais, se rapportait à l'aide. Nous n'étions pas parmi ceux qui recevaient de l'aide.

Le sénateur CROLL: Les autres membres en recevaient?

M. RITCHIE: C'est bien ça.

Le sénateur CROLL: Y compris le Royaume-Uni?

M. RITCHIE: Oui, beaucoup, en vertu du plan Marshall.

Le sénateur CROLL: N'avons-nous pas reçu une aide indirecte, comme on l'appelle?

M. RITCHIE: Pas de l'aide indirecte, mais des achats se sont produits au Canada. Il ne s'agissait pas d'aide. Nous fournissions de l'aide nous-mêmes par l'entremise de prêts à la Grande-Bretagne et d'autres façons, sur une échelle assez considérable.

Le sénateur CROLL: Est-ce là la raison pour laquelle nous n'en faisons pas partie que nous ne recevions pas d'aide, mais nous en donnions?

M. RITCHIE: C'est bien ça. La seconde raison est qu'il était considéré politiquement plutôt souhaitable que les Européens soient encouragés à s'aider eux-mêmes autant que possible et qu'ils soient poussés à trouver leur propre solution.

Le sénateur LAMBERT: C'était une des conditions de l'extension du plan Marshall à l'Europe, que les pays européens l'administrent eux-mêmes.

M. RITCHIE: Oui, on trouvait que c'était souhaitable et le fait a été très important. Ces pays ont collaboré entre eux en adoptant une attitude amicale à l'endroit du Canada et des États-Unis et ils ont réussi à améliorer leurs propres conditions. C'était le but de ce projet et ce but aurait été quelque peu faussé si le Canada et les États-Unis avaient participé à l'Organisation dès le début, à côté des pays européens.

Le sénateur CROLL: Il y a une chose qui m'embête en ce moment. Comment pouvons-nous justifier l'aide à la Suisse. Ces gens n'ont pas dû souffrir de la guerre. Ils ont profité de la guerre. Comment la Suisse peut-elle participer à ce plan?

M. RITCHIE: Il fallait inclure tous les pays d'Europe qui appartenaient à la même région et au même régime de paiement. La Suisse, qui était un pays commercial très important dans cette région ne pouvait pas être mise de côté,

même si elle n'avait pas participé à la guerre. La Suisse avait des problèmes d'adaptation d'après-guerre qui rendait sa situation passablement semblable à celle des autres pays européens qui étaient membres fondateurs de l'O.E.C.E. Je crois que la similitude des problèmes de la Suisse, ils étaient semblables mais non pas identiques, avec les problèmes des autres pays européens après la guerre a entraîné cette participation de la Suisse à ce réseau commercial dont les autres pays étaient membres.

Il était donc tout à fait naturel que la Suisse participât à cette organisation.

Le sénateur CRERAR: Il y avait nombre d'autres pays qui n'avaient pas été belligérants.

M. RITCHIE: Oui, la Turquie s'y trouve.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): Si je comprends bien, alors, les seuls pays qui font partie de la nouvelle Organisation et qui n'appartenaient pas à l'ancienne organisation sont le Canada, les États-Unis et l'Espagne?

M. RITCHIE: L'Espagne appartenait à la première organisation.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): L'Espagne appartenait à la première organisation?

M. RITCHIE: C'est bien ça?

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): Alors il y en a seulement deux, le Canada et les États-Unis?

M. RITCHIE: En réalité c'est bien ça. La Yougoslavie conservera son statut spécial, mais elle avait déjà des relations assez spéciales avec l'O.E.C.E. Ce que vous dites est bien exact. Les pays additionnels sont le Canada et les États-Unis.

Le sénateur CROLL: Quelles étaient ces relations spéciales qui existaient? Ce statut donnait-il l'occasion de recevoir sans donner?

M. RITCHIE: Nous avons maintenant dépassé la période où l'aide était simplement donnée ou reçue. La participation de la Yougoslavie ne prévoit réellement pas l'occasion de recevoir ou de donner au sens matériel du mot.

Le sénateur CROLL: Alors quels avantages en retire la Yougoslavie à titre d'associé au lieu de devenir membre? Pourquoi la Yougoslavie ne fait-elle pas partie de l'Organisation? Elle a été associée durant quelque temps à l'O.E.C.E. et maintenant elle s'associe de nouveau. Quelle en est la raison?

M. RITCHIE: La raison, d'après moi, monsieur, est que le système d'échange de Yougoslavie, même s'il a évolué considérablement, diffère encore sous de nombreux aspects importants du régime d'échange des pays européens qui appartiennent à l'O.E.C.E. et évidemment il est bien différent du système d'échange des deux pays de l'Amérique du Nord. Tenter d'amener la Yougoslavie, avec son système différent, en un accord complet qui repose réellement sur nos systèmes d'échange à nous, qui diffèrent entre eux mais qui ont beaucoup plus en commun parce qu'ils s'inspirent du même principe d'entreprise libre, pourrait présenter des problèmes pour la Yougoslavie et les autres pays-membres. Les autres pays sont des échangistes multilatéraux avec des problèmes d'économie domestique libre. Les principes qui sont établis dans la Convention et les genres de politiques qui pourraient être discutés dans les consultations auprès des Organisations pourraient bien ne pas s'appliquer à une économie comme celle de la Yougoslavie, mais cela ne s'oppose pas, et ne s'opposait pas non plus à l'O.E.C.E., aux pourparlers très utiles et aux discussions entre la Yougoslavie et les autres pays qui sont membres réguliers de l'O.E.C.E.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): Cela m'intéressait beaucoup d'apprendre que la Yougoslavie était associée à cette organisation. Je crois que c'est

la première fois qu'on en parle au Parlement depuis que la Convention a été soumise à notre étude. J'ai lu tous les débats à la Chambre des communes et je ne me rappelle pas avoir vu d'allusion à l'intérêt de la Yougoslavie à cette Convention. Voilà qui est très intéressant et très encourageant également. Avez-vous une idée quand la Yougoslavie s'est associée indirectement à l'O.E.C.E.?

M. RITCHIE: J'en suis désolé, monsieur, je ne saurais vous donner la date exacte, mais cela fait plus de deux ans, dirais-je.

Le sénateur ROBERTSON: Il y a environ deux ans que ce pays a manifesté cet intérêt.

M. RITCHIE: Au sujet de ce manque d'allusion à la Yougoslavie au cours des pourparlers précédents, j'ai peut-être moi-même tenu pour certain quelque chose qui ne constitue pas encore un fait. J'ai présumé que la Yougoslavie serait un observateur à la nouvelle Organisation, telle qu'elle était sous l'ancienne Organisation, et pendant les discussions préliminaires qui ont mis sur pied cette nouvelle Organisation. Si j'ai dit, et je suis sûr de l'avoir dit que la Yougoslavie était un observateur de la nouvelle Organisation, alors je parlais par anticipation. Évidemment il y a des règlements et des règles de procédure qui devraient être approfondis pour embrasser ce sujet, mais j'ai peut-être présumé trop facilement qu'un pays qui avait été observateur dans l'O.E.C.E. et qui avait également été observateur au comité préparatoire, aurait certainement au moins le rang d'observateur dans la future Organisation.

Le sénateur HUGESSEN: Tous les pays qui composent le groupe des Six et le groupe de libre échange des Sept appartiennent-ils à ce groupe?

M. RITCHIE: Oui, monsieur, ils y appartiennent. Peut-être devrais-je continuer en répétant ce que j'ai dit déjà au sujet de l'origine de l'O.E.C.E. et le rôle qu'elle joue. J'ai commencé en disant que son principal intérêt était le partage de l'aide et cet organisme s'est de plus en plus intéressé à stimuler la coopération économique. Tous les pays appartenant à l'O.E.C.E. étaient exclusivement des pays européens et les autres jouaient le rôle d'associés. Cette collaboration européenne a été raisonnablement satisfaisante jusqu'à il y a un an ou à peu près, mais alors les devises européennes de façon générale sont devenues convertibles et quand les restrictions discriminatoires ont commencé à disparaître et les raisons de discrimination elles-mêmes se sont effacées au point que l'ancienne O.E.C.E. est devenue, si je peux dire, tout à fait périmée. Son cachet typiquement européen et sa concentration sur les problèmes régionaux du commerce ne correspondaient pas très bien à la situation qui s'est alors développée, comme je disais, lorsque les devises sont devenues convertibles de façon générale et lorsque la raison des discriminations disparaissait. De plus, il est survenu des changements, changements profonds qui se produisaient dans la situation économique européenne, changement d'atmosphère à l'intérieur même de l'Europe avec l'apparition du groupe des Six, auquel on a fait allusion, et par la suite, l'apparition du groupe de la zone de libre échange européenne. L'atmosphère s'est alors changée et la collaboration, même dans les cadres de l'Europe, devenait de plus en plus difficile après 1957-1958 lorsque les pourparlers laborieux en faveur d'une zone de libre échange européenne ont avorté.

Ainsi, il y a un an ou à peu près, nous avons dû faire face à un changement de la position fondamentale de l'Europe, qui rendait la coopération générale européenne complètement insuffisante parce que l'Europe devenait plus accessible, même au reste du monde, à la suite de la conversion de ses devises. En même temps, la collaboration européenne était entravée par la division de l'Europe, au point de vue commercial, entre le groupe des Six et le groupe des Sept. A ce stade, un choix s'imposait entre un nouvel accord pour rem-

placer l'O.E.C.E. ou rien du tout. L'O.E.C.E. commençait en réalité à piétiner sur place mais ne rien avoir du tout était une alternative plutôt décevante pour cette organisation vieillote et peut-être périmée.

A cette époque, apparaissait la possibilité que quelqu'un imaginât un plan reposant sur une nouvelle sorte d'accord discriminatoire qui n'aurait pas eu de bon sens au point de vue européen et aurait été tout à fait impossible, pour ne pas dire davantage, au point de vue nord-américain. C'est dans de telles circonstances qu'est apparue cette initiative, à laquelle le Canada et les États-Unis ont collaboré, de mettre sur pied une nouvelle organisation s'adaptant aux circonstances différentes de devises et de commerce qui s'étaient développées, organisation qui permettrait de tenir compte des intérêts du groupe le plus considérable, et comprenant les États-Unis et le Canada, quoi qu'il arrive entre le groupe des Six et le groupe des Sept, ou même dans les cadres de l'un ou l'autre de ces groupes.

Le sénateur HUGESSEN: C'était pourquoi il devenait essentiel au Canada et aux États-Unis d'y participer?

M. RITCHIE: C'est bien ce que l'on pensait.

Le sénateur LAMBERT: Avant cela, ces pays étaient simplement observateurs.

M. RITCHIE: Des pays associés, ce qui veut dire qu'ils avaient voix aux délibérations mais qu'ils n'étaient pas membres en titre.

Le sénateur LAMBERT: Je pense au personnel de la nouvelle Organisation, l'O.C.D.E., au regard de l'ancienne Organisation, l'O.E.C.E. Le secrétaire général auquel on songe est évidemment M. Thorkil Kristensen.

M. RITCHIE: Le dernier secrétaire général de l'O.E.C.E. était M. René Sergent, membre du ministère des Finances de France. Son prédécesseur immédiat était, je pense, M. Marjolin, et Sir Oliver Franks avait joué un rôle important dans les discussions initiales.

Le sénateur LAMBERT: Il a ensuite servi à Washington à titre d'ambassadeur de la Grande-Bretagne.

M. RITCHIE: Je crois que c'est exact.

Le sénateur LAMBERT: L'O.E.C.E. a pris fin quand les objectifs du plan Marshall ont été atteints, plan qui avait été créé pour fournir l'aide financière nécessaire pour permettre aux pays d'Europe dévastés par la guerre de se rétablir et de se suffire à eux-mêmes. Au moment où la situation du dollar s'est rétablie de façon qu'ils puissent disposer d'un nombre suffisant de dollars américains pour alimenter leur économie, la mission de l'O.E.C.E. était terminée à toute fins utiles, si je comprends bien. Je me demande cependant, si, comme résultat de l'expérience acquise pendant les dix années de cette ancienne Organisation, le personnel de la nouvelle Organisation, l'O.C.D.E. sera vraisemblablement le même, en d'autres termes, à l'exception de M. Kristensen qui deviendra le secrétaire général, le personnel sera-t-il le même que celui de l'ancienne Organisation?

M. RITCHIE: Le nouveau secrétaire général aura évidemment beaucoup à faire dans le choix et l'organisation de son personnel. Il serait sage de présumer que plusieurs membres de l'ancien secrétariat de l'O.E.C.E., dont l'habileté et la compétence sont reconnues, comme dans le cas de plusieurs d'entre eux, appartiendront au personnel de la nouvelle Organisation. Je n'en douterais pas.

Le sénateur LAMBERT: Je constate que le second alinéa de l'article 11 de cette Convention fait allusion au caractère international de l'Organisation et établit que le secrétaire général, les secrétaires généraux suppléants et adjoints et le personnel ne solliciteront ni recevront de directives d'aucun des

membres de l'Organisation, ni d'aucun gouvernement ou autorité extérieure à l'Organisation. Voudriez-vous expliquer au Comité ce que cela signifie exactement?

M. RITCHIE: Le principe établi dans l'article 11 est semblable au principe qui doit s'appliquer dans le cas de plusieurs autres Organisations internationales, comme les Nations-Unies, à l'effet que les personnes nommées à cette Organisation ne doivent pas demeurer sous l'autorité de leur propre gouvernement au point où...

Le sénateur LAMBERT: C'est un principe du statut d'indépendance?

M. RITCHIE: C'est bien ça, c'est pour assurer l'indépendance et le caractère international du personnel. Au point de vue de la continuité, vous aurez constaté qu'il existe un protocole et un mémoire d'accord qui n'ont pas traité la continuité du personnel, mais s'occupent du problème de la continuation de quelques-uns des aspects, des conclusions, des actes et recommandations et ainsi de suite, de l'ancienne Organisation.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): Qu'arrivera-t-il à l'O.E.C.E. lorsque la nouvelle Organisation sera mise sur pied?

M. RITCHIE: Le protocole additionnel, à la page 19 de cette édition bleue de la Convention établit une stipulation au sujet de la révision de l'ancien accord de l'O.E.C.E. de façon à ce qu'elle se fonde avec la Convention de l'O.C.D.E.; la Convention de l'O.E.C.E. est absorbée en principe par l'O.C.D.E.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): C'est ce que le sénateur Ferguson a déclaré hier soir au Sénat

Le sénateur CRERAR: L'O.E.C.E. était une organisation mise sur pied pour l'application du plan Marshall, et elle a maintenant terminé son rôle. Serait-il exact de prétendre que le groupe des Six et le groupe des Sept sont des émanations de l'O.E.C.E.? Ce que je désire savoir, c'est qu'elle est l'origine de la nouvelle organisation de l'O.C.D.E.? Qui l'a proposée?

M. RITCHIE: Ce sont des idées dont il est difficile de trouver l'origine et je crois qu'il serait difficile également de prétendre dire qui exactement a proposé que l'O.E.C.E. soit transformée ou remplacée par l'O.C.D.E.; mais on peut déclarer avec certitude que le projet formel original de pourparlers entre les membres et les pays associés de l'O.C.D.E., au sujet de l'avenir de l'O.E.C.E. et du genre d'organisation qui devrait la remplacer, venait de M. Douglas Dillon, qui était à l'époque sous-secrétaire d'État des États-Unis et qui est maintenant secrétaire du Trésor des États-Unis sous le nouveau régime. M. Dillon, si je comprends bien, était surtout inquiet de la situation qui se développait en Europe. Il était inquiet de la possibilité, si l'on n'en prenait pas bientôt l'initiative, de la conclusion d'accords, en Europe, qui feraient des distinctions contre d'autres pays, y compris les pays de la région atlantique, et pour ces raisons, et également devant l'évidence que l'O.E.C.E. était devenue périmée, il a proposé, à Paris, une discussion portant sur ce que l'on pourrait faire dans le domaine embrassé par l'O.E.C.E., et cela a conduit aux pourparlers qui ont amené la création de l'O.C.D.E.

Le sénateur CRERAR: Était-il possible que des développements politiques en découlent; pour m'exprimer plus clairement, était-il possible que la France désire réellement assumer la direction du groupe des Six, et provoquer un groupe européen de six puissances qui, à la longue, amènerait une collaboration probable dans le domaine de la politique étrangère, et des choses de ce genre? Je suppose également, même si je n'en ai pas de preuve, que la proposition formulée par l'O.C.D.E., était de nature à contrecarrer cette tendance venant de la France et en unissant les pays de l'O.C.D.E. et y joignant le Canada et les États-Unis, nous pouvons développer un groupe d'échange plus considérable qui donnerait une certaine cohésion non seulement au groupe des Six en Europe mais qui aurait également une portée beaucoup plus considérable.

M. RITCHIE: C'est bien possible, monsieur, je ne saurais réellement entrer dans le domaine des spéculations avec autant de confiance.

Le sénateur CROLL: Je constate que, d'après les règlements financiers, nous devrions payer ce que le Conseil décide. Qu'est-ce que nous avons l'habitude de payer à l'O.E.C.E.; qu'elle était notre contribution approximative en dollars?

M. RITCHIE: Franchement, je ne saurais vous apporter de chiffres précis dans le cas de l'O.C.D.E., nous ne payions rien à l'O.E.C.E.

Le sénateur CROLL: Parce que nous étions membres-associés?

M. RITCHIE: C'est bien ça. Puis-je apporter une correction et dire que nous avons donné une petite somme d'argent à l'une des agences de l'O.E.C.E., l'agence de productivité.

Le sénateur CROLL: Pourriez-vous nous donner un chiffre rond?

M. RITCHIE: Non, je ne saurais réellement vous donner de chiffre à ce sujet. Si le Comité le désire cependant, je peux obtenir notre dernier budget.

Le sénateur CROLL: Non, dites-nous si c'est un chiffre élevé ou non et si vraisemblablement cela exigera beaucoup de nous.

M. RITCHIE: Bien, il s'agit de termes tout à fait relatifs et je ne voudrais pas, sans obtenir les chiffres précis du dernier budget de l'O.E.C.E., qui peut-être ne seront pas un bon indice de ce que sera le premier budget de l'O.C.D.E., et ne nous permettront pas d'en tirer un chiffre canadien approximatif.

Le sénateur CROLL: Alors, procédons d'une autre façon, à combien se monte approximativement le personnel de l'O.E.C.E.?

M. RITCHIE: Je dirais qu'il s'élève à environ 500 personnes.

Le sénateur CROLL: Quel sera à peu près le personnel requis pour la nouvelle Organisation?

M. RITCHIE: C'est très difficile à dire. Certaines des fonctions de l'ancienne O.E.C.E. vont peut-être disparaître, mais d'autres fonctions qui n'étaient pas assignées à l'O.E.C.E. nécessiteront peut-être beaucoup plus d'attention et exigeront un personnel beaucoup plus nombreux afin de mieux préparer l'étude de ces sujets particuliers.

Le sénateur CROLL: Avez-vous une idée de ce que payait la Belgique à l'O.E.C.E.?

M. RITCHIE: Je n'en sais rien, monsieur.

Le sénateur CROLL: Vous n'avez pas les chiffres en votre possession?

M. RITCHIE: Non je ne les ai pas. Cela ne veut pas dire que nous nous soyons aventurés de façon imprudente...

Le sénateur CROLL: Non, ce n'est pas ce que je veux dire, je sais que vous surveillez de près nos dollars; soyez sans inquiétude.

M. RITCHIE: Je dirais que c'est l'une des organisations les moins dispendieuses. Chez les spécialistes en finance et en budget, sa réputation est excellente, et je crois que de façon générale vous trouverez que c'est une organisation non dispendieuse.

Le sénateur CROLL: Combien de Canadiens trouvait-on à l'O.E.C.E.?

M. RITCHIE: Il n'y en avait pas dans le personnel même, monsieur. Il y avait un illustre Canadien, qui en plus de son travail antérieur au Canada, avait également travaillé au Royaume-Uni. Il est devenu sous-secrétaire général de l'O.E.C.E., mais malheureusement il s'est tué dans un accident d'automobile il y a quelque temps. Je songe à M. Cahan.

M. Cahan était le citoyen canadien supérieur de l'O.E.C.E. Il y a eu un ou deux autres Canadiens qui ont travaillé de façon discontinue avec cette or-

ganisation mais, comme nous n'étions pas membres permanents de cet organisme, nous n'avons attaché aucune importance au nombre de Canadiens qui y travaillaient.

Le sénateur CROLL: Qui est maintenant notre représentant auprès de cet organisme?

M. RITCHIE: Vous voulez dire au Conseil?

Le sénateur CROLL: C'est bien ça.

M. RITCHIE: M. Léger, le délégué canadien permanent.

Le sénateur CROLL: Faisons-nous des démarches actuellement afin que nous ayons plus de Canadiens qui soient membres du personnel dans cette nouvelle Organisation.

M. RITCHIE: Bien, monsieur le sénateur Croll, cela se rapporte à l'article 11, qui, comme vous le savez, vise à rendre les personnes membres de cette Organisation indépendantes de leur nation et de leur gouvernement.

Le sénateur CROLL: Mais ils peuvent être Canadiens avant de devenir indépendants.

M. RITCHIE: C'est bien ça.

Le sénateur CROLL: Voici à quoi je veux en venir. Nous devrions avoir une représentation importante.

M. RITCHIE: Certainement.

Le sénateur CROLL: Nous espérons qu'il y aura des Canadiens compétents dont la haute valeur attirera l'attention du secrétaire général et les aidera à se trouver une place à cette Organisation.

Le sénateur ASELTINE: Je crois que nous devrions insister.

Le sénateur CROLL: J'espérais que quelqu'un me comprendrait. Je pensais que ce serait l'opinion de notre Comité que nous voulons avoir des Canadiens membres de ces différentes organisations, et il existe des Canadiens compétents. Nous ne nous attendons pas à ce qu'ils viennent nous faire rapport le lendemain du jour où ils ont obtenu une situation, pas plus que lorsqu'ils deviennent membres de l'Organisation des Nations-Unies, mais comme nous sommes un membre important, nous voulons y être représentés.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): Je crois que si nous commençons à discuter ce sujet, chaque pays de l'Organisation fera des démarches pour y obtenir des représentants.

Le sénateur LAMBERT: Nous avons connu cette expérience dans le cas de l'ancienne Organisation.

Monsieur le président, puis-je demander à M. Ritchie si la Commission dispose de ressources financières, dans son état actuel d'organisation. Entre la soumission de la ratification et sa mise en œuvre, comment finance-t-on cet organisme?

M. RITCHIE: Pour le moment, cela se fait à même le budget de l'O.E.C.E. L'O.E.C.E. continue d'exister et continuera d'exister tant que le protocole n'entrera pas en vigueur. Jusqu'à ce moment, on s'attend que les travaux préparatoires et la poursuite de certaines des fonctions de l'O.E.C.E. seront financés par les membres de l'O.E.C.E. de la façon ordinaire. Je ne suis cependant pas capable de dire si, une fois que notre Organisation fonctionnera, cela donnera lieu à des rajustements.

Le sénateur LAMBERT: Pouvez-vous nous dire si l'O.E.C.E., qui était en réalité la machine administrative du plan Marshall, recevait une aide financière venant des organisations à titre de participants au plan Marshall ou l'O.E.C.E. était-elle financée indépendamment par les différents pays qui y appartenaient?

M. RITCHIE: Elle a été financée indépendamment par les gouvernements membres. Il existe des initiatives importantes de l'O.E.C.E. auxquelles les États-Unis ont fourni des sommes d'argent considérables, l'accord monétaire européen, l'Union européenne des paiements. Elles étaient financièrement soutenues à même les fonds des États-Unis, mais les dépenses d'administration de l'O.E.C.E. reposaient sur les gouvernements membres.

Le sénateur LAMBERT: Si la ratification est obtenue, voulez-vous nous donner votre opinion, si vous êtes libre de le faire, au sujet des possibilités de ratification complète de la part des 20 pays membres possibles? Vous attendez-vous que la ratification se produise d'ici deux ans? Je crois que l'année 1962 est la date limite pour la ratification.

M. RITCHIE: Ce serait présomptueux de ma part de faire des prévisions à ce sujet. Je pense cependant que les possibilités d'une ratification hâtive sont excellentes de la part d'un nombre suffisant de membres. Le Comité des relations extérieures du Sénat américain a adopté hier la Convention à l'unanimité avec une seule abstention, et je dois dire que cela signifie un progrès considérable dans le sens de la ratification de la part des différents États membres.

Le sénateur CROLL: Qui était l'abstention?

M. RITCHIE: D'après mes notes, il s'agirait du sénateur Capehart.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): Monsieur le président, puis-je en revenir à l'Organisation elle-même. Je me demande si les avantages de cette Organisation vont se limiter aux 20 États-membres, ou a-t-on l'intention de travailler ensemble au bénéfice de l'humanité entière? Je crois qu'il s'agirait là d'un but idéal. Je voudrais savoir exactement quel est le but de l'Organisation. Puis-je signaler au Comité l'article premier de la Convention, qui se lit:

Article premier

L'Organisation de Coopération et de Développement économiques (appelée ci-dessus l'Organisation) a pour objectif de promouvoir des politiques visant:

- a) à réaliser la plus forte expansion possible de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale;
- b) à contribuer à une saine expansion économique dans les pays membres, ainsi que non membres, en voie de développement économique;
- c) à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Ainsi, il semble que les buts de l'Organisation dépassent de beaucoup les avantages qui reviendront aux 20 pays membres.

M. RITCHIE: Je crois que c'est bien vrai. Si, en réalité, les buts avaient seulement tenu compte du bien-être, du progrès et des pays membres, je crois que cela n'aurait pas été sans créer une certaine inquiétude à des pays amis qui n'appartiennent pas à ce groupe, au sujet de ce que nous avions l'intention de faire. Il nous arrivait par le passé, de nous inquiéter, lorsque l'un ou l'autre groupe européen commençait à s'améliorer de lui-même, et nous étions inquiets, non pas parce que cela tendait à nous causer du tort, mais parce que cette amélioration pouvait à la longue nous causer du tort. Ainsi, d'après moi, si nous n'étions pas allés aussi loin, cela aurait pu être interprété par des pays de l'extérieur, dans le sens que nous adoptions une attitude désintéressée au sujet des problèmes semblables, et peut-être même une attitude adverse.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): Le Commonwealth en serait un exemple épatant. Il n'existe que deux pays du Commonwealth dans cette organisation, la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord.

M. RITCHIE: C'est bien ça.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): La Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord?

Le PRÉSIDENT: L'Irlande du Sud.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): Les pays du Commonwealth seraient le Royaume-Uni, l'Irlande du Nord et le Canada.

M. RITCHIE: En considérant l'Irlande du Nord comme partie du Royaume-Uni et non pas comme entité séparée.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): L'Irlande du Nord est mentionnée dans la nouvelle Organisation.

M. RITCHIE: Oui, le Royaume-Uni, la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): Puis-je vous poser une question au sujet de l'article 5:

«En vue d'atteindre ses objectifs, l'Organisation peut:

a) prendre des décisions qui, sauf disposition différente, lient tous les Membres;»

Cela permettrait-il aux 20 pays de conclure un accord commercial touchant seulement ces 20 pays?

M. RITCHIE: C'est une des raisons pour lesquelles l'article premier est couché dans les termes plutôt vagues que nous connaissons. Presque tous les membres possibles de l'O.C.D.E. appartiennent également à GATT. Ils ont des obligations non seulement envers les pays membres de l'O.C.D.E., mais également envers les autres pays du monde. Ils ne peuvent pas envisager seulement leur propre développement économique, mais également songer à celui des autres pays. De même, à cause de ces obligations contractuelles qu'ils ont envers les autres pays, ils ne pourraient songer à d'autres accords commerciaux entre eux qui ne seraient pas conformes aux accords multilatéraux auxquels ils sont partie.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): En tenant compte des accords plus complets, s'attend-on à ce que des accords commerciaux soient créés comme résultat de la mise en œuvre de cette organisation?

M. RITCHIE: Il est très difficile de prévoir ce que fera l'un ou l'autre des membres de l'Organisation. Je n'avais pas songé que l'on penserait de façon générale que notre Organisation pût s'intéresser à l'établissement d'accords commerciaux formels; je ne pensais pas qu'on l'espérait de façon générale. On ne peut cependant pas dire avec certitude ce que l'un ou l'autre des membres de l'Organisation va faire. Tout cet arrangement et ce qui en découle dépend grandement, évidemment, de ce que chaque gouvernement décide d'en faire. Il existe cependant certaines mesures empêchant la possibilité d'en abuser, soit au point de vue des pays membres ou des pays qui n'appartiennent pas à cette entente. Il existe également certaines mesures de précaution pour assurer que les intérêts de l'un ou l'autre membre ne soient pas lésés, et pour assurer également, autant que possible, que ne seront pas lésés non plus les intérêts des pays en dehors de l'entente. En tenant compte de ces mesures et des restrictions apportées par l'article 6, sur la nature des actes qui peuvent être posés par l'Organisation, l'avenir de cette Organisation et ce qui peut en découler dépend grandement de ce que les gouvernements membres veulent en faire.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): L'O.E.C.E. a donné deux groupes commerciaux, n'est-ce pas?

M. RITCHIE: Cette organisation ne les a pas provoqués directement. Ces deux groupes se sont dessinés parmi des pays qui collaboraient dans les cadres de l'O.E.C.E.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): Je me demande s'il est possible qu'un seul groupe de nations commerçantes résulte de cette association?

M. RITCHIE: Je ne saurais prévoir cette possibilité, monsieur.

Le sénateur HUGESSEN: Dans un tel cas, cela serait dû beaucoup plus probablement à l'existence de cette organisation qu'à son absence.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): Je ne sais pas si M. Ritchie s'aventurerait à ce point.

M. RITCHIE: Cette convention encourage la collaboration constructive parmi les pays membres en tenant compte des pays qui n'y appartiennent pas. A quoi cela peut conduire, je ne saurais vraisemblablement pas le prévoir.

Le sénateur LAMBERT: Jusqu'à quel point le groupe des six pays, le Marché commun européen, est-il lié par cette entente?

M. RITCHIE: Les pays du Marché commun sont devenus très étroitement liés par accord.

Le sénateur LAMBERT: Sous ce rapport, une communauté de tarifs s'est établie entre ces pays. Elle est de 10 p. 100, si je me rappelle, quoi qu'elle devrait être inférieure à 10.

M. RITCHIE: Je crois que vous parlez des réductions des niveaux des tarifs qui sont adoptées en vue de faire disparaître les tarifs entre ces nations elles-mêmes.

Le sénateur LAMBERT: L'une des conditions de l'Association est de réduire le tarif commun à 10 p. 100, au moins, avec comme but ultime d'obtenir une zone franche?

M. RITCHIE: Cela est vrai parmi ces pays, mais ils conserveraient le tarif commun pour le monde extérieur.

Le sénateur LAMBERT: La région qui est embrassée par ce groupe de six pays connaîtra éventuellement une zone libre à l'intérieur?

M. RITCHIE: Une entente douanière parmi ces nations, sans barrières tarifaires entre elles, mais avec un tarif extérieur commun vis-à-vis le reste du monde.

Le sénateur LAMBERT: Je suppose que l'une des propositions qui seront étudiées après la mise en œuvre de l'O.C.D.E. sera d'élargir cette région, si la chose est possible, par voie de négociation pour embrasser la communauté atlantique dans son ensemble? C'est l'un des buts, certainement, de toute cette Convention?

M. RITCHIE: Si vous demandiez si l'un des objectifs déclarés de l'O.C.D.E. de créer une Union douanière du genre du Marché commun des Six, pour toute la région atlantique... si l'on croit qu'il s'agit là de l'un des objectifs déclarés de cette Organisation, je ne pense pas pour ma part que tel soit le cas. Cette convention ne tente pas de prévoir ni de préparer exactement le genre d'arrangements commerciaux qui pourront exister parmi les États-Membres. Elle assure qu'il existera des consultations étroites sur n'importe quel genre d'arrangements commerciaux que les pays membres pourront avoir tendance à établir.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): Parmi eux-mêmes ou pour les autres pays qui n'appartiennent pas au groupe des 20?

M. RITCHIE: Ce sont toutes des choses possibles.

Le sénateur LAMBERT: Son but primordial n'est-il pas de créer une zone plus considérable de commerce au sein de la communauté atlantique, y compris le comité des 20 qui a organisé cette institution, et embrassant le groupe des

Six, ou du moins les pays du marché commun tout aussi bien que le groupe des Sept Cela ne sera rien d'autre que simplement une organisation d'encouragement, et elle n'aurait pas autorité pour favoriser le commerce de toute sorte, mais les buts et les objectifs doivent être établis, tout comme les Nations Unies ont leur propre but; et la charte, si elle doit être approuvée par ceux qui la ratifient maintenant, doit prévoir, de quelque façon, au moins des possibilités d'étendre ses barrières tarifaires entre l'Europe et l'Amérique?

M. RITCHIE: Je suis sûr que ce sera l'espoir de tous les pays membres que cette Organisation diminue la friction entre les pays d'un groupe commercial et ceux d'un autre groupe et également des pays en dehors de ces groupes.

Le sénateur LAMBERT: Cela sera plus que de la «friction». Il s'agira de «conflit» qu'il faudrait diminuer.

M. RITCHIE: Bien, monsieur, je sais que les Européens considèrent très sérieusement, entre eux, cette prétendue division économique de l'Europe. On pourrait s'attendre que cette Organisation fournisse un endroit où l'on pourrait discuter réellement les problèmes de cette sorte.

Évidemment, il y a toujours cet accord général sur les tarifs et le commerce où, les problèmes semblables peuvent faire l'objet de discussions d'une façon encore plus généralisée.

Le sénateur LAMBERT: Le groupe des Six comprendrait la Grande-Bretagne, je suppose, au moment où elle déciderait d'y participer, ou cette communauté est-elle fermée au point de ne pas vouloir favoriser l'entrée d'autres pays?

M. RITCHIE: Le groupe des Six, comme vous l'appellez, ou le Marché commun, repose sur un traité, le Traité de Rome. Cela ne veut pas dire qu'il ne peut y avoir d'autres parties signataires au traité, ou que d'autres pays ne peuvent pas adhérer jusqu'à un certain point aux ententes établies par ce traité. Il est cependant difficile de prévoir comment cela pourrait se produire. On entend beaucoup parler de ce que le Royaume-Uni songerait à faire, ou de ce que d'autres pays songeraient à faire au sujet du Royaume-Uni. Mais pour ce que j'en sais, il n'existe aucune base sérieuse sauf par voie de spéculation.

Le sénateur LAMBERT: Allons-nous nous éveiller un bon matin et apprendre que la Grande-Bretagne a terminé ses pourparlers pour devenir membre de ce bloc? M. Heath, dans sa déclaration citée l'autre jour à la Chambre, indiquait une tendance dans ce sens et d'autres déclarations sont également venues de Paris et Londres au même effet.

M. RITCHIE: Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'il est plutôt improbable que l'on s'éveille un bon matin pour apprendre ce qui s'est produit. Le Royaume-Uni a indiqué, dans les déclarations formulées l'autre jour par M. Fleming à l'autre endroit, que le gouvernement du Royaume-Uni a clairement laissé entendre qu'avant de prendre toute décision, non pas qu'il soit nécessaire de prendre une décision, il y aurait une sérieuse consultation. En conséquence, je ne vois pas la possibilité de nous éveiller un bon matin pour apprendre qu'une telle chose s'est produite.

Le sénateur LAMBERT: Je suis bien d'accord, je force simplement la note, en laissant croire que nous pouvons nous éveiller un bon matin pour apprendre ce qui s'est produit, mais d'après ce que nous apprenons en suivant le cours des événements, il semble que l'on suive cette tendance.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): D'après l'article 3, il m'a semblé qu'un pays devrait consulter les autres pays avant d'appartenir à une Organisation commerciale.

Le sénateur LAMBERT: C'est bien vrai. Je songe maintenant au groupe du marché européen lui-même. Cette convention ne change rien à ce groupe.

M. RITCHIE: Non, mais l'existence de cette organisation rendrait, je pense, beaucoup plus probables des pourparlers suivis surtout au sujet de tout plan ou projet de cette nature, qu'un pays ou un autre pourrait envisager. C'est une obligation en vertu de l'article 3, et l'on pourrait espérer et s'attendre qu'on établira un usage de collaboration et de consultation développé au sein de la nouvelle organisation, qui rendrait beaucoup plus possible, sinon certaine, cette collaboration étroite sur tout sujet important pour les pays membres et les autres pays en dehors du groupe.

Le sénateur LAMBERT: Oseriez-vous formuler une opinion, même à titre strictement personnel, au sujet de l'influence que les États-Unis peuvent avoir dans une telle situation?

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): Peut-être préféreriez-vous donner votre opinion à huis-clos.

(Les délibérations se poursuivent à huis-clos.)

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): On nous a réellement donné une très bonne explication de cette convention.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions, messieurs les sénateurs? Dans la négative, je désire exprimer à M. Ritchie, en notre nom à tous, notre vive reconnaissance. Nous vous remercions, monsieur Ritchie, de votre opinion très versée en la matière.

Le sénateur ASELTINE: Y a-t-il d'autres témoins?

Le PRÉSIDENT: Non, à moins que le Comité ne désire entendre d'autres témoins?

Est-ce le vœu du Comité de soumettre cette convention à l'approbation du Sénat?

Des VOIX: D'accord.

Le Comité s'ajourne.

